

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DAE 263 Subvention (18.200 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (18e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 18.200 euros est attribuée à l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt - ACLC, située 27, rue Custine à Paris 18e (53421 - 2021_00353) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 53.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO